

Enquête publique

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES
EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de permis unique de seconde classe de la société TOTAL Belgium SA, pour l'extension d'une station-servie par la mise en place d'une installation de compression et de distribution de gaz naturel comprimé (CNG), avenue Charles de Gaulle 3 à Floreffe.

Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter :	
<u>Les demandeurs :</u>	TOTAL BELGIUM SA rue du Commerce 93 à 1040 Etterbeek inne.de-toyer@total.com
<u>Le Fonctionnaire technique :</u>	Giuseppe MONACHINO Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur Tél : 081/715.300 – Réf : 10003962
<u>L'Administration communale :</u>	Service environnement 081/44.71.18

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
13/12/2021	18/12/2021	Lieu : Maison communale Date : 11/01/2022 Heure : 13 H00	Collège communal rue E. Romedenne 9 5150 Floreffe environnement@floreffe.be

Les délais de l'enquête publique sont suspendus entre le 24 décembre et le 1er janvier, ces deux dates comprises

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. De l'examen de la demande de permis unique, il ressort que les incidences environnementales des activités prévues ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable, et que le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences sur l'environnement. Le Collège communal de la commune de Floreffe est compétent pour connaître de la présente demande de permis unique.

Le dossier peut être consulté n°11, sur rendez-vous au 081/44.71.18 ou par mail environnement@floreffe.be, rue E. Romedenne 11 à Floreffe (bureaux Urbanisme ou Environnement) à partir de la date d'ouverture et jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 8 à 12 heures et les samedis matins ou en soirée. Le port du masque est obligatoire et maximum 1 personne par consultation.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Floreffe, le 9 décembre 2021

La Directrice générale

Nathalie ALVAREZ

Par le Collège



Le Bourgmestre

Albert MABILLE